



World Meteorological Organization
Organisation météorologique mondiale

Secrétariat

7 bis, avenue de la Paix – Case postale 2300 – CH 1211 Genève 2 – Suisse

Tél.: +41 (0) 22 730 81 11 – Fax: +41 (0) 22 730 81 81

wmo@wmo.int – www.wmo.int

Weather • Climate • Water
Temps • Climat • Eau

Notre réf.: CLPA/CCA/UNFCCC-COP21/3rd

GENÈVE, le 28 octobre 2015

Annexe: 1

Objet: Vingt et unième session de la Conférence des Parties (COP 21) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et onzième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP 11) (Paris, France, 30 novembre – 11 décembre 2015)

Suite à donner: Confirmer votre participation à la COP 21 et examiner la version intégrale des «Messages clefs de la communauté météorologique»

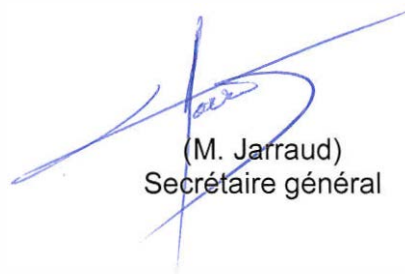
Madame, Monsieur,

Comme je l'ai mentionné dans ma lettre circulaire du 16 septembre 2015, la COP 21 se tiendra à Paris, du 30 novembre au 11 décembre 2015, en même temps que la CMP 11.

Dans cette lettre, je vous transmettais les messages clés pour cet événement. Vous les trouverez en pièce jointe de la présente lettre dans leur version intégrale. Ils fournissent de plus amples informations sur la contribution de la communauté météorologique et sont regroupés selon les divers organes subsidiaires facilitant les négociations de la CCNUCC auxquels ils se rapportent. En fonction des besoins et des circonstances, vous souhaiterez peut-être vous référer à la version abrégée ou à la version intégrale. J'espère que ces messages vous seront utiles tant pour rédiger la déclaration de votre pays que pour procéder aux autres préparatifs de la COP.

Je vous encourage à participer activement à la COP 21 et à la CMP 11 en tant que membre de votre délégation nationale et à favoriser l'examen et la reconnaissance des concepts et approches qui sont le fruit de la contribution scientifique et technique de la communauté météorologique. Si vous-même ou certains de vos collaborateurs envisagez de participer à ces rencontres, je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'en informer, si ce n'est déjà fait, au plus tard le **13 novembre 2015**.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



(M. Jarraud)
Secrétaire général

Aux: Représentants permanents (ou directeurs des Services météorologiques ou hydrométéorologiques) des Membres de l'OMM (PR-6874)

cc: Conseillers en hydrologie auprès des représentants permanents



CLPA/CCA/UNFCCC-COP21/3rd, ANNEXE

MESSAGES CLEFS DE LA COMMUNAUTÉ MÉTÉOROLOGIQUE POUR LA COP 21 (Paris, France, 30 novembre – 11 décembre 2015)

Introduction

La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) repose sur des données et observations scientifiques. En 1994, lors de son entrée en vigueur, il y avait moins de preuves scientifiques qu'aujourd'hui concernant le changement climatique, son origine et ses répercussions. Dans les années qui ont suivi, elles se sont accumulées au point que, malgré des incertitudes scientifiques, il est devenu impératif pour les États membres de réagir afin de préserver la sécurité de leurs populations. Les informations et évaluations scientifiques sont en effet les éléments fondamentaux qui guident les décideurs dans leurs efforts pour parvenir au consensus et instaurer des accords dans le cadre de la CCNUCC. De plus, les informations fiables sur l'état passé, présent et futur du climat jouent un rôle crucial dans le développement et la mise en place de stratégies nationales, régionales et mondiales d'adaptation au changement climatique.

Grâce aux données et informations scientifiques, il est possible d'élaborer des politiques réalistes et pragmatiques et de concevoir et mettre en place des stratégies d'atténuation et d'adaptation.

Cette année représente un tournant pour les négociations qui ont lieu dans le cadre de la CCNUCC. On attend de la communauté internationale qu'elle conclue un accord ambitieux à Paris. Plus les représentants permanents auprès de l'OMM et délégués des Services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN) seront nombreux à la Conférence des Parties à la CCNUCC (COP), mieux ils aideront leurs délégations nationales à interpréter les données scientifiques et définir les domaines et services techniques essentiels via lesquels les SMHN contribuent à la mise en œuvre de la Convention, avec le soutien de l'OMM et des instances qu'elle parraine [comme le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)]. Les messages clés qui suivent replacent le rôle des SMHN dans le contexte des secteurs d'activité et organes relevant de la Convention.

Les SMHN sont les principaux détenteurs et fournisseurs des compétences et données fiables nécessaires pour soutenir la recherche sur le changement climatique et les services climatologiques. Ces services constituent le fondement sur lesquels reposent les travaux d'adaptation au niveau national, ainsi que les efforts de surveillance, à l'échelle mondiale, de la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère et des indicateurs de changement climatique. Il importe par conséquent de doter les SMHN des ressources financières, humaines, techniques et institutionnelles requises, lesquelles représentent des moyens essentiels de contribuer aux processus de la CCNUCC.

Pour agir en faveur du climat, il faut disposer d'informations scientifiques de haute qualité. Les SMHN, les centres climatologiques régionaux, les centres mondiaux, ainsi que d'autres organismes en rapport et des partenaires, jouent un rôle clé dans la transposition des

connaissances climatologiques en mesures concrètes. Les initiatives d'envergure internationale, telles que le Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC), qui aide les responsables politiques et autres décideurs à tirer parti de l'information climatologique, reposent sur l'existence de suffisamment d'observations climatologiques et d'outils scientifiques de pointe, aux niveaux mondial, régional, national et local.

Les conclusions publiées par le GIEC, groupe parrainé par l'OMM et le PNUE, dans son cinquième Rapport d'évaluation et les informations contenues dans des publications annuelles et pluriannuelles phares de l'OMM, comme le Bulletin sur les gaz à effet de serre, le Bulletin sur la couche d'ozone et la Déclaration annuelle sur l'état du climat mondial¹, démontrent que les données climatologiques sont suffisamment fiables pour appuyer de manière efficace et rentable l'élaboration et la mise en œuvre des politiques. Parallèlement, il est nécessaire de continuer à progresser dans le domaine de la réduction d'échelle des prévisions climatologiques et dans les efforts de communication et de sensibilisation concernant les risques liés au climat.

Le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et les objectifs de développement durable

La gestion des risques est devenue un élément central de la CCNUCC. Dans la mesure où la plupart des pertes et dommages dus aux catastrophes sont liés aux aléas climatiques, il serait possible de générer de nombreuses synergies en intégrant la prévention des catastrophes dans les services climatologiques.

Lors de la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe (Japon, mars 2015), 187 pays ont adopté le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030). Les mesures qui y figurent, notamment pour l'évaluation des risques, les systèmes d'alerte précoce multidangers, la préparation aux phénomènes extrêmes et la gestion des risques dans les secteurs sensibles aux conditions climatiques, facilitent toutes l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des pertes et dommages en lien avec le climat. En soutenant ces mesures, via ses programmes et son appui à la mise en place du CMSC, l'OMM favorise la réalisation des sept objectifs mondiaux inscrits dans le Cadre de Sendai.

C'est également cette année, en septembre, que de nouveaux objectifs de développement durable ont été adoptés lors d'un sommet des Nations Unies. Dans le treizième de ces objectifs, tous les pays sont appelés à prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions, à renforcer la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat, et à incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.

Le climat est maintenant au cœur du Programme de développement pour l'après-2015, ce qui crée de nouvelles demandes, et donne la possibilité aux SMHN de favoriser les synergies et d'obtenir les ressources nécessaires pour accroître leurs capacités.

Lors de la COP 21, les négociateurs devront prendre en compte les résultats obtenus via les autres grands cadres, y compris le Programme de développement pour l'après-2015. Sur un plan scientifique, il est clairement démontré que les activités humaines sont la principale cause de réchauffement mondial. Il n'en est pas moins établi qu'il reste encore une chance pour l'humanité d'inverser la tendance actuelle et de préserver la planète en prenant des mesures audacieuses et collectives.

¹ https://www.wmo.int/pages/prog/wcp/wcdmp/CA_2.php

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA)

1.1 Connaissances requises pour le Cadre d'adaptation de Cancún

L'OMM, ses 191 Membres et son réseau mondial de SMHN appliquent des normes et des protocoles universellement convenus, qui favorisent la mise en place d'initiatives en matière d'adaptation. Dans le contexte de la CCNUCC, ces initiatives comprennent par exemple le Programme de travail de Nairobi concernant les incidences des changements climatiques ainsi que la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements, et le Cadre d'adaptation de Cancún. En combinant ses solides compétences scientifiques et techniques avec les connaissances locales, régionales et mondiales, l'OMM peut établir des analyses rigoureuses et ciblées à l'intention du SBSTA et de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI). L'OMM et les SMHN de ses Membres disposent d'un vaste réservoir de compétences, de services, de données et d'outils convenant à la planification de mesures d'adaptation et pouvant être mis à profit par le biais des gouvernements, programmes, commissions techniques, équipes d'experts et organismes partenaires.

Il existe actuellement un problème de communication entre les décideurs, les populations vulnérables, les spécialistes du développement et les climatologues, en particulier dans les pays en développement et les pays les moins avancés, à l'égard des connaissances et des capacités disponibles pour étayer les efforts d'adaptation. Ce problème touche aussi aux processus permettant d'élaborer et de mettre en œuvre des plans d'adaptation nationaux. En faisant mieux connaître les possibilités qui existent en matière de services techniques, de renforcement des capacités, de services de conseil et de recherche, il serait possible de le surmonter et de faciliter la prestation de services climatologiques opérationnels à l'appui de l'adaptation.

Pour favoriser l'adaptation au changement climatique, les SMHN devraient participer à des travaux de recherche interdisciplinaires conjuguant les sciences naturelles et les sciences sociales en vue d'appréhender et de mieux faire comprendre les incidences des changements climatiques annoncés sur les ressources en eau, la santé, les zones humides et autres écosystèmes naturels, les zones urbaines et rurales et les systèmes de subsistance. Ces informations sont notamment nécessaires pour faciliter l'élaboration de plans d'adaptation nationaux (voir la section 2.1).

1.2 Le Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC)

Le CMSC aide les gouvernements et les décideurs à tous les échelons à se doter des capacités nécessaires pour mieux anticiper les conséquences de l'évolution du climat, et en particulier la multiplication éventuelle des extrêmes climatiques. Sa mise en œuvre au niveau national permet donc de disposer d'un mécanisme d'application des mesures d'adaptation.

Lors de sa création, en 2013, le CMSC comprenait quatre domaines prioritaires initiaux: agriculture et sécurité alimentaire, prévention des catastrophes, santé et eau. Le Congrès météorologique mondial a récemment accepté que l'énergie devienne le cinquième domaine prioritaire du CMSC et il a reconnu l'intérêt que le CMSC pourrait présenter pour le secteur de l'énergie, tant pour le développement des sources d'énergie renouvelable et des économies d'énergie que pour la protection des infrastructures et des systèmes de production d'énergie contre les extrêmes météorologiques et climatiques. Cette décision met le CMSC en concordance avec l'objectif de développement durable des Nations Unies et la cible associée qui portent spécifiquement sur l'énergie, l'initiative des Nations Unies intitulée «Une énergie durable pour tous» (SE4ALL), l'Appel de Lima en faveur de l'action climatique, lancé au titre de la CCNUCC, ainsi que la priorité accordée à la production d'énergie à faibles émissions, qui constitue un résultat stratégique essentiel du projet financé via le Fonds vert pour le climat. L'énergie est un secteur lucratif; offrir des services climatologiques en rapport représente donc une réelle opportunité pour les SMHN de soutenir durablement la mise en place de toute autre politique de la CCNUCC.

La mise en œuvre du CMSC à l'échelle nationale donne l'occasion aux SMHN d'entrer en contact avec de nombreuses parties prenantes sur des questions en lien direct avec l'application de la CCNUCC. La mise en place des services climatiques peut permettre aux SMHN d'avoir accès à des financements en faveur d'actions climatiques, notamment de la part du Fonds vert pour le climat (voir ci-dessous) ainsi que d'institutions financières internationales et de donateurs bilatéraux.

1.3 Développement et transfert de technologie et mise en œuvre du mécanisme technologique

L'OMM coordonne les mesures prises pour faire face aux nouvelles exigences technologiques liées aux données climatologiques et aux produits et services de surveillance du climat. Ces données et services sont nécessaires à l'analyse et l'évaluation des extrêmes climatiques, aux politiques nationales et régionales d'adaptation au changement climatique, et à la conception et la mise en œuvre de systèmes d'alerte précoce et de «veilles climatiques».

Les commissions techniques de l'OMM, les programmes internationaux, le Système mondial de traitement des données et de prévision (SMTDP), le Système d'information de l'OMM (SIO), le Système mondial de télécommunications (SMT) et les centres climatologiques régionaux (CCR) permettent aux SMHN de contribuer aux travaux du Centre et Réseau de technologie climatique (CTCN) dans le cadre de la Convention.

L'OMM s'emploie résolument à coordonner la mise en place et l'utilisation de réseaux d'information et/ou d'observation, et à diffuser des renseignements sur les technologies de l'information et de la communication qui permettront d'améliorer, à l'échelle nationale, régionale et mondiale, la production, l'échange, la gestion et l'archivage des données et la diffusion d'informations et d'alertes concernant le temps, le climat et l'eau. L'OMM encouragera l'utilisation du SIO pour permettre aux pays de soutenir les processus de la CCNUCC et le Programme de développement pour l'après-2015.

1.4 Recherche et observation systématique

Les décideurs, les spécialistes de la planification du développement, les agriculteurs, le monde de la santé et les acteurs d'autres secteurs socio-économiques ont besoin d'accéder en temps voulu à des informations sur le climat qui soient dignes de foi et faciles à comprendre. Les systèmes d'observation du climat, notamment en Afrique, présentent de graves lacunes auxquelles il convient de remédier pour consolider l'assise scientifique des politiques et faciliter le processus de décision. Le manque de données et de systèmes d'observation adéquats constitue un obstacle de taille pour les chercheurs qui s'efforcent de déterminer les conditions climatiques passées et actuelles et de mener des recherches sur les risques climatiques, leurs incidences et les mesures d'adaptation.

1.4.1 Recherche

Le Programme mondial de recherche sur le climat (PMRC) favorise la compréhension de la variabilité et de l'évolution du climat – y compris les expériences de prévision de l'état futur du système climatique au moyen de projections suivant divers scénarios d'émissions. Le PMRC favorise la recherche de pointe sur le climat pour permettre de répondre à des questions pressantes concernant le niveau de la mer, la disponibilité des ressources en eau, la circulation atmosphérique mondiale, le climat régional, la cryosphère et les extrêmes climatiques. Les programmes du PMRC accompagnent le GIEC et la CCNUCC, et soutiennent également les priorités recensées par les parrains et les parties prenantes du PMRC ainsi que la composante «recherche» du CMSC.

Le PMRC coordonne le Projet de comparaison de modèles couplés (CMIP), l'outil fondamental qu'utilise la communauté scientifique pour mieux comprendre les changements climatiques actuels et à venir. Ce sont les résultats des modèles, ainsi que des centaines d'articles scientifiques où ils sont analysés, qui servent de fondement aux derniers rapports d'évaluation du GIEC. Trois grandes questions scientifiques sont actuellement examinées au titre des *WCRP Grand Challenges* (grands défis lancés dans le cadre du PMRC): 1) comment le système climatique dans son ensemble répond-il au forçage dû aux gaz à effet de serre? 2) quelles sont les origines et les conséquences des biais systématiques des modèles? 3) quelles sont les répercussions de la variabilité naturelle du climat et des incertitudes des scénarios sur la prévisibilité?

La recherche sur le changement climatique vise à répondre au besoin croissant de données détaillées et à haute résolution sur les aspects régionaux de la variabilité et de l'évolution du climat. Les responsables politiques et les décideurs ont aussi besoin de ces données pour évaluer les incidences des changements climatiques et mettre au point des politiques d'adaptation.

Les projections concernant les changements climatiques s'appuient sur des modèles globaux; or ces modèles n'offrent pas une résolution spatiale assez fine pour toutes les applications. Le PMRC dirige l'initiative CORDEX (Expérience coordonnée de modélisation du climat régional) qui vise à produire une nouvelle génération de projections climatiques pour toutes les régions du monde. Ces projections ont été utilisées dans les études d'impacts et d'adaptation sur lesquelles porte le cinquième Rapport d'évaluation du GIEC, et elles le seront également dans les futures évaluations. L'expérience CORDEX facilite par ailleurs le dialogue entre, d'une part, les spécialistes des impacts et de l'adaptation et les autres secteurs concernés et, d'autre part, les spécialistes régionaux de l'information climatique.

Une action doit être engagée pour s'assurer que les observations essentielles à une bonne compréhension des systèmes terrestres, notamment de l'hydrosphère, de la biosphère et de la cryosphère, quittent le domaine de la recherche pour être intégrées dans un réseau de surveillance sûr et à long terme.

1.4.2 Observations systématiques

Les SMHN jouent un rôle de premier plan dans le domaine des observations systématiques prévues par la Convention, dans la mesure où ils fournissent l'essentiel des contributions au Système mondial d'observation du climat (SMOC), coparrainé par l'OMM. Le rapport sur l'efficacité des systèmes mondiaux d'observation, présenté lors de la quarante-troisième session du SBSTA pendant la COP 21, porte sur l'adéquation du système mondial d'observation du climat et sur la manière dont le SMOC permet d'obtenir les données et les informations nécessaires aux recherches sur le climat, aux mesures d'adaptation et aux services climatologiques. Les responsables du SMOC ont commencé à élaborer un nouveau plan de mise en œuvre, qui se fonde en partie sur les conclusions du rapport sur l'efficacité des systèmes mondiaux d'observation, dont un aperçu a également été présenté lors de la réunion du SBSTA mentionnée plus haut. Le nouveau plan de mise en œuvre sera finalisé en 2016 et présenté à la quarante-cinquième session du SBSTA pendant la COP 22.

1.4.3 Questions liées aux données climatologiques

Récupérer des données anciennes permet de compléter à peu de frais les nouvelles observations et d'étendre ainsi considérablement la période et le champ d'application couverts par les enregistrements climatologiques. Les programmes de sauvetage de données de l'OMM sont donc indispensables pour consolider la base de données d'observation. L'initiative ICA&D (évaluation du climat et jeux de données à l'échelle internationale) entend assurer l'accès à des données de

stations en temps quasi réel, à des données historiques sauvegardées et numérisées, à des informations climatologiques et à des évaluations du changement climatique pour le plus grand nombre de sites possibles dans une région donnée². De plus, en coordonnant au plan international la surveillance du système climatique (SSC), l'OMM facilite le regroupement des données climatologiques, afin d'évaluer la variabilité du climat et les phénomènes météorologiques extrêmes³. Il est ainsi possible d'obtenir des informations fiables sur l'évolution du climat et les anomalies climatiques à l'échelle mondiale, régionale et nationale.

Les observations portant sur de longues périodes sont importantes pour documenter et analyser les variations à longue échéance, sur des échelles allant de plusieurs décennies à un siècle, de sorte que ces observations puissent servir de référence aux évaluations actuelles et futures du climat de la Terre. L'OMM a mis en place un mécanisme permettant de recenser les stations d'observation centenaires afin de souligner la nécessité de les préserver.

1.4.4 Politique de l'OMM en matière d'échange international des données et des produits climatologiques nécessaires à la mise en œuvre du CMSC

Les données et les produits climatologiques n'ont de valeur que s'ils procurent des avantages sur le plan socio-économique et environnemental. À cet égard, le Dix-septième Congrès a adopté la résolution 60 (Cg-17) – Politique de l'OMM pour l'échange international des données et des produits climatologiques nécessaires à la mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques.

La politique de l'OMM pour l'échange international de données climatologiques a pour objectif de garantir à tous les pays une plus grande disponibilité de services climatologiques tout en améliorant l'accès à ces services et leur exploitation. Elle favorise l'échange libre et gratuit des données, des outils et des méthodes scientifiques relatifs au climat, dans le respect des politiques nationales et internationales.

Afin d'adopter cette politique, les Membres devront instaurer des mécanismes financiers, et notamment consentir de nouveaux investissements, pour assurer le fonctionnement du réseau de stations et de capteurs indispensables aux systèmes mondiaux d'observation du climat. Des ressources seront également nécessaires pour assurer la maintenance et l'exploitation des systèmes de préparation et de gestion des données. Dans la mesure où cette nouvelle politique représente une précieuse contribution à la Convention, les ressources allouées dans le domaine du climat permettraient de financer les systèmes d'observation ainsi que la gestion et l'échange des données.

1.5 Questions liées à la surveillance des gaz à effet de serre

Le Programme de la Veille de l'atmosphère globale (VAG) de l'OMM est le seul programme international permanent qui coordonne les observations et les analyses de la composition de l'atmosphère à l'échelle du globe. Plus de 100 pays se sont engagés dans ce partenariat. Pendant ses 25 années d'existence, il a évolué pour devenir le système qui fournit des observations de longue durée fiables et de haute qualité à l'appui des politiques internationales. Il a plusieurs piliers, notamment une composante «observation» (coordonnées à l'échelle mondiale), étayée par de solides programmes d'assurance-qualité et de développement des capacités. Le *Bulletin sur les gaz à effet de serre*, élaboré dans le cadre de ce programme, fournit des informations scientifiques utiles à la réunion de la COP.

² <http://journals.ametsoc.org/doi/pdf/10.1175/BAMS-D-13-00249.1>

³ https://www.wmo.int/pages/prog/wcp/wcdmp/CDM_1.php

Après le Dix-septième Congrès, un système mondial intégré d'information sur les gaz à effet de serre (IG3IS) a été mis en place dans le cadre de la Veille de l'atmosphère globale. Ce système indépendant s'appuie sur des observations afin de déterminer l'évolution et la répartition des gaz à effet de serre dans l'atmosphère et d'évaluer si les mesures prises pour réduire les émissions de gaz à effet de serre portent leurs fruits. On procède déjà à ce type d'activités à l'échelle du globe via les réseaux existants, mais les informations recueillies à l'échelle nationale et régionale ne sont pas suffisantes. Ce système améliorera la finesse des observations et des analyses nécessaires pour planifier et gérer les contributions prévues des Parties déterminées au niveau national en ce qui concerne les mesures d'atténuation.

1.6 Questions liées à l'agriculture

L'OMM privilégie une orientation scientifique pour renforcer les stratégies d'adaptation dans le secteur de l'agriculture, tout en s'employant à promouvoir le développement durable, la productivité agricole et la sécurité alimentaire. Les alertes précoces dans le secteur de l'agriculture et la surveillance de l'évolution des sécheresses et des crues revêtent un intérêt croissant. Les SMHN contribuent au processus en fournissant aux agriculteurs des services, notamment météorologiques, afin de les aider à mettre en place des systèmes agricoles viables et rentables. Ces services permettent d'améliorer les rendements, d'accroître la qualité de la production, de dégager des revenus, de réduire les pertes et les risques, de diminuer les coûts, d'optimiser l'utilisation de l'eau, de la main-d'œuvre et de l'énergie, de préserver les ressources naturelles, de lutter contre la pollution engendrée par l'emploi de produits chimiques et de contribuer à la réduction et/ou à la suppression des gaz à effet de serre. Nombre de ces retombées correspondent aux résultats attendus dans le cadre de l'Alliance mondiale pour une agriculture intelligente face aux changements climatiques, à laquelle l'OMM apporte son soutien.

L'OMM apporte son aide aux SMHN dans un certain nombre de domaines liés à l'une des conclusions de la quarante-deuxième session du SBSTA portant sur l'agriculture (FCCC/SBSTA/2015/L.2). Les priorités dans ce domaine incluent:

- a) La mise au point de systèmes d'alerte précoce et de plans d'urgence concernant les phénomènes météorologiques extrêmes et leurs effets, comme la désertification, la sécheresse, les inondations, les glissements de terrain, les ondes de tempête, l'érosion des sols et l'intrusion d'eau salée;***
- b) L'évaluation des risques et de la vulnérabilité des systèmes agricoles au regard des différents scénarios de changements climatiques aux niveaux régional, national et local.***

L'OMM, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et d'autres organisations partenaires contribuent à l'élaboration de politiques nationales de lutte contre la sécheresse dans le monde entier afin d'édifier des sociétés plus résistantes à ce fléau. Le Programme de gestion intégrée des sécheresses, coparrainé par l'OMM et le Partenariat mondial pour l'eau, en collaboration avec d'autres partenaires, a pour objectif d'aider les intervenants à tous les niveaux en leur fournissant des orientations en matière de stratégie et de gestion et en partageant des informations scientifiques, des connaissances et des bonnes pratiques.

1.7 Questions liées à l'eau

Pour améliorer les capacités d'adaptation et réduire les pertes humaines et matérielles dues aux inondations et aux sécheresses, il est essentiel de parvenir à gérer les ressources en eau de façon intégrée, en les incorporant aux services météorologiques, climatologiques et hydrologiques. L'application du CMSC et l'adaptation des mesures à l'échelle mondiale en vue de réduire les risques de catastrophes d'origine hydrique favorisent la mise en œuvre d'une gestion intégrée des ressources en eau aux fins de l'adaptation au changement climatique.

Il existe un besoin croissant d'informations telles que des évaluations détaillées des ressources en eau et d'autres évaluations connexes, des statistiques sur les précipitations, les crues et les sécheresses, ainsi que des évaluations significatives de l'évolution spatiale et temporelle du volume et de la qualité des eaux de surface. Les SMHN sont appelés à aider les autorités publiques de leurs pays respectifs à assurer une exploitation durable des ressources de plus en plus rares comme l'eau et l'énergie. Un éventail de nouveaux produits et services est essentiel à la prise de décisions rationnelles et à l'élaboration de politiques adaptées aux niveaux local, national et international dans le domaine de l'eau et des secteurs connexes.

En plus de soutenir les processus de la CCNUCC, les données hydrologiques recueillies par les SMHN sous la supervision de la Commission d'hydrologie (CHy) pourraient s'avérer extrêmement utiles pour élaborer des mécanismes de surveillance à l'appui des objectifs de développement durable, notamment en ce qui concerne le domaine de l'eau et des catastrophes qui y sont associées. La communauté météorologique peut ainsi prendre part activement aux discussions sur le suivi des objectifs de développement durable via le cadre défini par ONU-Eau. Cette dernière coordonne avec efficacité les activités des organismes, fonds, programmes et bureaux des Nations Unies œuvrant dans le domaine de l'eau. L'actuel Secrétaire général de l'OMM en est le président depuis 2012.

2. Organe subsidiaire de mise en œuvre

2.1 Questions liées aux pays les moins avancés et aux plans nationaux d'adaptation

On attend très souvent des services climatologiques qu'ils traitent de la problématique du changement climatique et de l'adaptation, en particulier à l'échelon local. Les SMHN peuvent notamment répondre à ces attentes en établissant des corrélations entre les projections climatiques et les données et connaissances locales relatives au climat. Ces renseignements peuvent alors être utilisés pour proposer des stratégies d'adaptation permettant à la fois de contrer l'évolution des caractéristiques des phénomènes extrêmes, de s'y préparer et de trouver des parades efficaces. L'OMM élabore actuellement une annexe aux *Directives techniques pour le processus des plans nationaux d'adaptation* de la CCNUCC. Cette dernière portera sur l'analyse et l'interprétation des données et des informations climatologiques dans le cadre des activités d'adaptation et de planification dans ce domaine. Cette annexe sera soumise à la COP 21 et communiquée aux SMHN pour information.

Les SMHN sont encouragés à continuer de participer au Groupe d'experts des pays les moins avancés, qui relève de la CCNUCC, et à fournir des conseils techniques à ces pays pour les aider à établir et à mettre en œuvre des plans nationaux d'adaptation ou contribuer de toute autre manière à leurs programmes de travail. Les plans nationaux d'adaptation devraient permettre de dégager d'importants fonds pour le climat.

Le Groupe d'experts des pays les moins avancés a dressé une liste précise des éléments sur lesquels ses travaux doivent porter:

- i) Recensement, analyse et gestion des données clés à l'appui de la planification et de la mise en œuvre des mesures d'adaptation, y compris le sauvetage et l'archivage des données;
- ii) Analyse des données climatologiques et élaboration/application de scénarios de changements climatiques pour l'évaluation des risques liés aux changements climatiques à l'échelle nationale, sectorielle et locale;
- iii) Mise au point de travaux de recherche et de programmes d'observation systématique à l'appui de l'analyse et de la planification des mesures d'adaptation.

2.2 Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices

La COP 19 (Varsovie, Pologne, novembre 2013) a établi le mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux changements climatiques. Les SMHN sont les mieux à même de mener dans ce cadre une surveillance, à l'échelle nationale, des phénomènes extrêmes et des tendances climatiques entraînant des pertes et des dommages, laquelle apporte un appui stratégique à l'élaboration de politiques.

De plus, les données sur les phénomènes extrêmes, les tendances climatiques à évolution lente et les pertes et dommages qui leur sont associés revêtent une importance capitale pour la conception et la mise en œuvre des plans d'adaptation nationaux⁴. Ces mêmes données sont également nécessaires pour suivre la mise en œuvre de cadres politiques en dehors de la Convention, comme par exemple le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et les objectifs de développement durable⁵. À l'intersection de ces cadres politiques de haut niveau, le fait de recueillir de manière systématique des données sur des phénomènes extrêmes ou à évolution lente confère aux travaux consacrés à ce domaine l'une des plus hautes priorités en termes de soutien à la CCNUCC et au Programme de développement pour l'après-2015.

De nombreux SMHN ont mis au point des catalogues historiques des phénomènes extrêmes, qu'ils tiennent à jour. Le Dix-septième Congrès a décidé de normaliser l'information portant sur les aléas et les risques météorologiques, hydrologiques, climatiques, spatiométéorologiques et environnementaux et de mettre au point des éléments de classification pour répertorier les phénomènes météorologiques, hydrologiques et climatiques extrêmes. Cela devrait simplifier les efforts que les Membres déploient pour assurer le suivi des pertes et des dommages liés aux phénomènes climatiques et favoriser la compatibilité des jeux de données.

En collaborant avec les autorités responsables de la collecte et la diffusion des données sur les pertes et les préjudices, les SMHN permettront d'attribuer plus facilement pertes et préjudices à un phénomène extrême ou à évolution lente donné.

De nombreux pays ont déjà commencé à établir ou ont établi des systèmes de comptabilité des pertes et des dommages permettant de recenser le nombre de pertes humaines ainsi que les dommages et pertes en termes de logements, d'établissements de santé ou d'enseignement, d'infrastructures, etc., et qui sont associés aux phénomènes dangereux ou extrêmes. Les SMHN se chargent notamment de qualifier, de valider officiellement les phénomènes extrêmes et les valeurs des indicateurs climatiques, ainsi que d'archiver les données et les indices de tendance liés à ces phénomènes dans le cadre des systèmes nationaux ou sous-nationaux d'archivage des pertes et dommages.

⁴ Groupe d'experts des pays les moins avancés (2012) *Plans nationaux d'adaptation. Directives techniques pour le processus des plans nationaux d'adaptation*. Secrétariat de la CCNUCC. Bonn, Allemagne, décembre 2012. (<http://unfccc.int/NAP>) pp. 104-116 et Comité d'adaptation (2013) *The State of Adaptation under the United Nations Framework Convention on Climate Change. 2013 Thematic Report*. Bonn: Secrétariat de la CCNUCC. Bonn, Allemagne. pp. 15-19.

⁵ *Outcome Document – Open Working Group on Sustainable Development Goals* (Document final – Groupe de travail à composition non limitée sur les objectifs de développement durable), 19 juillet 2014 (<http://sustainabledevelopment.un.org/focussdgs.html>) pp. 4 (17), 5 (1.5), et 13 (11.5) et *Pre-zero draft of the post-2015 framework for disaster risk reduction* – Co-chairs of the Bureau of the Preparatory Committee for the Third United Nations World Conference on Disaster Risk Reduction (Version pré-zéro du cadre de réduction des risques de catastrophes au-delà de 2015 – Coprésidents du Bureau du Comité préparatoire de la Troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe) (http://www.wcdrr.org/documents/wcdrr/Pre-zero_draft_post2015_frmwk_for_DRR_8_August.pdf) pp. 4 (9-10) et 5-6 (12,i).

2.3 Renforcer les capacités au titre de la Convention

L'OMM participe au programme de Doha sur huit ans relatif à l'article 6 de la Convention, en vertu duquel les gouvernements sont tenus d'encourager et de faciliter l'éducation, la formation et la sensibilisation du public dans le domaine du changement climatique. L'OMM et cinq autres organismes des Nations Unies sont membres de l'Alliance des Nations Unies pour l'éducation, la formation et la sensibilisation du public aux changements climatiques. L'OMM apporte à l'Alliance ses précieux réseaux d'experts et de SMHN ainsi qu'un certain nombre de programmes se rapportant à l'enseignement, à la formation professionnelle et au renforcement des compétences scientifiques.

Pour mener des travaux de renforcement des capacités au titre de la Convention, il est indispensable de disposer d'un accord institutionnel permanent. Le Dix-septième Congrès a décidé de lancer un programme de développement des capacités afin d'offrir aux Membres la possibilité de collaborer entre eux en vue de développer et de renforcer les capacités de leurs SMHN.

Pour renforcer les capacités, l'OMM met l'accent sur la formation aux méthodes et pratiques climatologiques. L'Organisation recense les meilleures pratiques en matière de prestation de services climatologiques afin d'aider les pays à intégrer de manière rationnelle les questions climatiques dans leurs programmes nationaux de développement durable (programmes nationaux d'action pour l'adaptation aux changements climatiques, etc.). L'Organisation contribue également au lancement d'une initiative dynamique de développement des capacités visant à former la prochaine génération de chercheurs à l'échelle régionale et mondiale, en ciblant, à terme, le développement des capacités à l'échelle nationale. Cette initiative devrait permettre de mettre en place les ressources humaines nécessaires aux activités d'adaptation.

3. Financement dans le domaine climatique

Le montant total des contributions promises au Fonds vert pour le climat a dépassé les 10 milliards de dollars des États-Unis. Ce Fonds a huit objectifs stratégiques, dont la production d'énergie à faibles émissions et l'amélioration de la sécurité dans le domaine de la santé, de l'alimentation, de l'eau et des moyens de subsistance, en particulier pour les populations les plus vulnérables. Un programme de préparation d'un montant maximal d'un million de dollars des États-Unis par année et par pays sera mis en place à leur intention, afin d'aider les organismes nationaux à se faire accréditer et à mettre au point des projets susceptibles d'être financés par le Fonds.

Le Fonds vert pour le climat permet de financer les activités que mènent les SMHN dans les domaines de l'adaptation et de l'atténuation à l'appui de la mise en œuvre de la Convention.

Les projets financés par le Fonds sont répartis dans quatre catégories: les microprojets (moins de 10 millions de dollars É.-U.), les petits projets (10 à 50 millions de dollars É.-U.), les projets de taille moyenne (50 à 250 millions de dollars É.-U.) et les grands projets (plus de 250 millions de dollars É.-U.). Les pays qui souhaitent accéder aux ressources du Fonds devront soumettre leurs projets par l'intermédiaire d'une autorité nationale désignée.